

Ni l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) ni aucune personne agissant au nom de l'agence n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Print EI-AD-17-001-FR-C ISBN 978-92-95087-84-2 doi:10.2854/924667 PDF EI-AD-17-001-FR-N ISBN 978-92-95214-12-5 ISSN 2529-5780 doi:10.2854/8669

© AEAPP, 2018

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2018

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'AEAPP n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits.

Avant-propos du président

Pour garantir une surveillance solide et efficace des secteurs de l'assurance et des pensions, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) croit fermement en une approche globale et intégrée à l'égard de la surveillance prudentielle et de la conduite professionnelle européenne et, ces dernières années, elle a redoublé d'efforts pour mener à bien sa mission au moyen d'une réglementation, de conseils techniques et d'une surveillance de tout premier plan au niveau de l'Union européenne (UE). L'année 2016 n'a pas fait exception à la règle et le présent rapport fournit des informations détaillées sur nos activités et réalisations au cours du dernier exercice. soulignant l'engagement de l'Autorité à instaurer une culture de surveillance européenne commune avec des pratiques de surveillance cohérentes à travers l'Union européenne.

En 2016, l'AEAPP a développé et déployé des outils et projets visant à améliorer la convergence de la surveillance, à préserver la stabilité financière et à renforcer la protection des consommateurs pour les preneurs d'assurance et les bénéficiaires au sein de l'Union européenne. Outre les vastes tâches associées à la directive Solvabilité II, à l'image de la collecte et du stockage sécurisés de données, l'AEAPP a lancé le calcul et la publication mensuels des taux sans risque et, pour la première fois, a publié un rapport sur les mesures de garantie à long terme. L'AEAPP a conduit un test de résistance de l'assurance à l'échelle de l'UE, a développé son approche macroprudentielle de l'environnement de faibles taux d'intérêt dans la directive Solvabilité II, a publié son rapport annuel sur les tendances de consommation et a soumis des conseils à la Commission européenne sur certaines questions, dont le développement d'un produit de retraite individuelle paneuropéen et, avec le comité mixte, les documents d'information clés pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance.

Concernant les pensions professionnelles, l'avis relatif à un cadre commun d'évaluation des risques et de transparence de l'AEAPP a proposé une marche à suivre pour aborder la durabilité à long terme des promesses de pensions et a encouragé des ajustements opportuns.

La mise en œuvre du programme complet de l'AEAPP vers une convergence de la surveillance a été réalisée en perfectionnant le manuel des bonnes pratiques de surveillance, en travaillant sur des rapports de cohérence concernant le traitement de certaines questions déterminantes au sein de modèles internes et en rendant visite aux autorités de surveillance nationales, en soumettant des informations en retour indépendantes, en remettant en question les pratiques de surveillance et en encourageant des améliorations de la surveillance nationale par le biais d'exercices tels que la conduite d'examens de bilans. Les pratiques de surveillance apparentées aux activités transfrontalières ont également fait l'objet d'une focalisation accrue.

L'Autorité s'appuiera sur ces réalisations en 2017 alors que nous consolidons notre position d'autorité de surveillance crédible, en accordant la priorité à la convergence des pratiques de surveillance et en jouant un rôle dans l'évolution de l'agenda de la Commission européenne dans des domaines tels que l'union des marchés des capitaux. L'AEAPP doit se tenir prête à répondre à l'évolution de l'environnement politique et commercial, plus particulièrement la numérisation grandissante et l'usage croissant des mégadonnées. L'AEAPP doit s'assurer de suivre le rythme de ces développements pour réagir efficacement aux opportunités et défis inhérents à l'innovation, afin que les consommateurs en tirent profit tout en restant protégés.

Pour atteindre nos objectifs, nous faisons confiance à un large éventail de partenaires et de parties prenantes. Je souhaiterais profiter de l'occasion pour remercier nos collègues des autorités de surveillance nationales de leur collaboration sans faille et de leur ouverture d'esprit sur les douze derniers mois. Je tiens également à remercier le conseil des autorités de surveillance et le conseil d'administration de l'AEAPP pour leur engagement stratégique. L'instauration d'une solide culture de surveillance européenne ne se fera pas en un jour mais, en travaillant main dans la main, nous nous sommes engagés à apporter des changements positifs au profit des consommateurs européens.

Gabriel Bernardino



Avant-propos du directeur exécutif

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'en 2016, l'AEAPP a atteint son objectif stratégique qui consiste à évoluer en tant qu'organisme responsable, compétent et professionnel.

Comme toujours, viser l'excellence est l'une des clés de voûte de nos méthodes de travail. En tant qu'organisation, nous identifions en continu des opportunités d'optimiser notre efficacité et la qualité de notre rendement.

En 2016, nous avons notamment conduit un examen de la structure organisationnelle de l'AEAPP pour nous assurer de travailler aussi efficacement que possible et d'affecter au mieux nos ressources pour mettre en œuvre notre programme de travail. La nouvelle structure résultante, qui est entrée en vigueur fin 2016, reflète le recentrage de la stratégie de l'AEAPP sur la surveillance aux dépens de la réglementation et prend en compte l'expérience pratique des cinq années précédentes. Ces changements ont permis de mieux aligner le personnel sur les priorités organisationnelles et aideront l'AEAPP à atteindre ses objectifs stratégiques plus efficacement, notamment grâce à une coordination améliorée et à un travail plus efficient au sein de l'organisme.

La gestion des ressources, aussi bien humaines que financières, demeure une priorité pour l'AEAPP. À la fin de l'année 2016, 95,7 % des postes du tableau des effectifs étaient pourvus, sur un total de 139 postes. L'Autorité a conduit 26 campagnes de recrutement tout au long de l'année, mais attirer et conserver un personnel talentueux reste un défi. Pour ce qui

est de l'avenir, en 2016, l'AEAPP a lancé une initiative de grande envergure dans le développement d'un référentiel des compétences, afin d'identifier les compétences de surveillance requises qui faciliteront la focalisation croissante de l'Autorité sur la surveillance.

Le budget de fonctionnement de l'AEAPP pour 2016 était de 21 762 500 euros, et dans son exécution, elle applique l'ensemble des principes et normes de bonne gestion financière. J'ai le plaisir de vous annoncer que, fin 2016, le taux d'exécution budgétaire était de 99,68 % pour les crédits d'engagement.

À l'avenir, la mutation du paysage politique et l'évolution de l'environnement commercial laissent à penser que l'AEAPP devra être prête à répondre activement aux priorités changeantes ou aux nouvelles tâches. Une solide culture organisationnelle nous aidera dans cette mission, et je suis fier de saluer la manière dont le personnel de l'AEAPP respecte au quotidien les six valeurs de l'Autorité (efficacité, indépendance, intégrité, responsabilité, esprit d'équipe et transparence). Grâce à notre conception partagée de ces valeurs, nous serons en mesure, en tant qu'organisme, de relever ensemble avec succès les défis qui se présenteront à l'avenir, afin de garder en point de mire notre objectif global de renforcement de la protection des consommateurs et de la stabilité financière au profit de l'économie de l'Europe, de ses entreprises et, surtout, de ses citoyens.

Fausto Parente



Introduction

L'assurance joue un rôle important au sein de la société. Lorsqu'elle fonctionne bien, elle assume des risques et contribue à la croissance économique et à la stabilité financière, procurant au bout du compte une plus grande sécurité financière aux citoyens. Avec un actif avoisinant deux tiers du produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne (73 % en 2015) (1), le secteur de l'assurance de l'UE constitue une part significative du secteur financier. Et avec un passif représentant un tiers du patrimoine des ménages européens, les consommateurs dépendent des différents aspects du secteur de l'assurance pour leur revenu futur. De même, les pensions professionnelles revêtent une importance cruciale pour s'assurer que les seniors soient protégés contre le risque de pauvreté à la retraite. Avec un actif avoisinant 25 % du PIB de l'UE (2), et beaucoup plus dans certains pays, les fonds de pension connaissent une croissance rapide de leurs actifs et constituent de plus en plus une source d'investissement pour les marchés financiers.

L'AEAPP a été créée en janvier 2011 à la suite des réformes de la structure de surveillance au sein du secteur financier de l'UE. L'AEAPP est un organe consultatif indépendant de l'Union européenne auprès du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne. Ses responsabilités principales consistent à soutenir la stabilité du système financier, à garantir la transparence des marchés et des produits financiers, et à protéger les preneurs d'assurance, les affiliés aux régimes de pensions et les bénéficiaires.

L'AEAPP a pour mission de protéger l'intérêt public en contribuant à la stabilité et l'efficacité à court, moyen et long terme du système financier, au profit de l'économie de l'Union, de ses citoyens et de ses entreprises. Elle poursuit cette mission en encourageant un solide cadre réglementaire et des pratiques de surveillance cohérentes dans le but de protéger les droits des preneurs d'assurance, des affiliés aux régimes de pensions et des bénéficiaires et de contribuer à renforcer la confiance accordée par le public aux secteurs de l'assurance et des pensions professionnelles de l'Union européenne.

L'AEAPP est l'une des trois autorités de surveillance européennes qui constituent un élément important du Système européen de surveillance financière, un réseau intégré d'autorités de surveillance nationales et européennes qui établit les liens nécessaires entre les niveaux macro- et microprudentiels, confiant la surveillance quotidienne au niveau national.

Le présent rapport annuel détaille les réalisations majeures de l'Autorité en 2016 sur l'ensemble de ses principales activités:

- · renforcer la protection des consommateurs;
- améliorer le fonctionnement du marché interne de l'UE dans le domaine des pensions et de l'assurance;
- renforcer la stabilité financière des secteurs de l'assurance et des pensions professionnelles; et
- asseoir la position d'organisme responsable, compétent et professionnel de l'AEAPP.

⁽¹) Source: statistiques d'Eurostat et de l'AEAPP sur l'assurance et la réassurance au sein de l'UE/Espace économique européen, https://eiopa.europa.eu/financial-stability/crisis-prevention/financial-stability/statistics

⁽²⁾ Source: https://eiopa.europa.eu/financial-stabilitycrisis-prevention/financial-stability/statistics

ENCADRÉ D'INFORMATION: principales réalisations en 2016

Documents d'information clés (KID)

Les normes techniques de réglementation sur le KID pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance constituent un jalon dans l'amélioration de la transparence des produits d'investissement par le biais d'informations simples et comparables sur l'ensemble des secteurs bancaire, de l'assurance et des valeurs mobilières. Aujourd'hui, pour la première fois, les consommateurs peuvent facilement comparer différents produits et prendre des décisions d'investissement éclairées correspondant à leurs besoins particuliers.

Lancement d'un examen thématique à l'échelle de l'UE du comportement sur le marché chez les compagnies d'assurance évoluant au sein du marché de l'assurance-vie à capital variable

Les examens thématiques sont des outils clés au sein de la stratégie de surveillance de la conduite professionnelle de l'AEAPP, ciblant des activités financières ou des produits financiers spécifiques où les éléments probants initiaux semblent indiquer qu'un préjudice potentiel peut être subi par le consommateur. L'examen lancé en 2016 s'est concentré sur l'identification des sources potentielles de préjudice subi par le consommateur découlant des relations entre les assureurs et les prestataires de services de gestion d'actifs. Cet examen thématique marque une étape importante dans le déploiement et la mise en œuvre efficaces de la stratégie de l'AEAPP vers un cadre complet, préventif et fondé sur les risques pour la surveillance de la conduite professionnelle.

Conseils sur l'identification et l'étalonnage des catégories de risques des investissements dans les infrastructures

Les investissements dans les infrastructures pourraient être très importants pour le secteur de l'assurance. Les projets d'infrastructures peuvent toutefois être complexes et exiger une expertise spécifique en matière de gestion des risques. L'AEAPP a par conséquent suggéré une approche plus granulaire et la création d'une classe d'actifs séparée dans le cadre de la formule standard de la directive Solvabilité II pour les investissements dans des projets d'infrastructures. L'approche proposée réduit de manière significative les risques pour les investissements dans des projets d'infrastructures éligibles en capitaux propres et titres de créance.

Conseils sur le développement d'un marché unique de l'UE pour les produits de retraite individuelle

Les conseils de l'AEAPP en réponse à une demande de la Commission européenne ont apporté un éclairage important au débat sur la manière dont les retraites individuelles pouvaient contribuer à répondre aux besoins pour la fourniture de revenus de retraite adéquats et encourager une augmentation des investissements à long terme pour ceux qui fournissent de tels produits. En raison de la nature extrêmement divergente du marché pour les produits de retraite individuelle au sein de l'Espace économique européen, seul un produit de second régime, solide sur le plan prudentiel, qui soit manifestement fiable, transparent et économique, peut surmonter avec succès les obstacles et les inefficacités des activités et offres transfrontalières.

Préparation de l'AEAPP à la déclaration Solvabilité II

La directive Solvabilité II énonce les exigences de déclaration ainsi que le rôle de l'AEAPP dans la collecte et la gestion sécurisées de ces données. En 2016, l'AEAPP a reçu la première série de données de déclaration complètes, une étape majeure dans le projet Solvabilité II. Pour y parvenir, elle a élaboré des modèles et outils de déclaration communs pour aider les entreprises à remplir leurs obligations de déclaration. Elle a également constitué un référentiel central de données d'assurance pleinement opérationnel, qui deviendra la base de données la plus complète et digne de foi sur les entreprises d'assurance. Ces données seront analysées et feront l'objet de rapports afin de fournir un retour aux autorités nationales compétentes et d'offrir une valeur ajoutée.

Production mensuelle des taux sans risque et ajustement symétrique du risque de fonds propres

Les composantes clés du cadre Solvabilité II seront désormais calculées de manière cohérente à travers l'Union européenne et peuvent être reproduites pour les compagnies de réassurance/d'assurance avec la publication mensuelle de ces informations par l'AEAPP.

Premier rapport annuel sur les mesures de garanties à long terme et les mesures sur le risque de capitaux propres

L'AEAPP a présenté pour la première fois un rapport sur l'utilisation et l'impact des mesures de garanties à long terme et des mesures sur les risques de capitaux propres sur la situation financière des assureurs européens. Les résultats de cet état des lieux ont confirmé un impact significatif de ces mesures sur la situation financière des assureurs tout en indiquant que les mesures fonctionnaient comme prévu, y compris sur la stabilité financière, ainsi que démontré par le test de résistance de l'assurance 2016 de l'AEAPP.

Lancement de l'examen de la qualité des actifs et de l'examen du bilan pour les activités de pensions et d'assurance en Bulgarie

Le rôle de l'AEAPP a été déterminant dans le lancement d'une évaluation complète de la résilience des deux secteurs en Bulgarie, se traduisant par une amélioration de la crédibilité et de la confiance des consommateurs. Forte d'une expertise et d'une connaissance approfondies de ces secteurs, l'AEAPP a coprésidé le comité directeur et a dirigé les éléments techniques de l'exercice, en menant notamment le développement de la méthodologie pour ce dernier.

Test de résistance de l'assurance 2016 de l'AEAPP

L'AEAPP a conduit son test de résistance à l'échelle de l'UE pour évaluer les vulnérabilités et la résilience des assureurs face à une évolution défavorable extrême du marché en se basant sur un cadre analytique commun. Les résultats ont confirmé les défis significatifs pour le secteur de l'assurance européen engendrés par la conjoncture macroéconomique actuelle. Conduit après la mise en œuvre de la directive Solvabilité II, ce test a offert une vue d'ensemble «haute résolution» des vulnérabilités du secteur nécessitant une attention de surveillance particulière. L'AEAPP suivra de près la mise en œuvre des recommandations par les autorités nationales compétentes dans le but de garantir une réponse coordonnée à des situations susceptibles de menacer la viabilité de l'entité surveillée et, collectivement, le système dans son ensemble.

Document de réflexion sur l'harmonisation potentielle des cadres de redressement et résolution pour les assureurs

L'AEAPP a fourni un instantané du paysage fragmenté actuel, ouvrant la voie à un cadre de redressement et de résolution harmonisé en proposant les éléments constitutifs essentiels. Ce cadre pourrait constituer un jalon important et une étape clé vers un marché de l'assurance plus robuste et stable au profit des preneurs d'assurance.

Avis auprès des institutions de l'UE relatif à un cadre commun d'évaluation des risques et de transparence pour les institutions de retraite professionnelle

Cet avis constitue une étape majeure vers des informations réalistes, sensibles aux risques, sur la situation financière des fonds de pension. Les recommandations de l'AEAPP en matière de modernisation de la réglementation européenne des fonds de pension visent à aider le secteur des pensions professionnelles à relever ses défis actuels et futurs.

